



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
31 juillet 2023
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 794/2017*,****

Communication soumise par : S. R. (représenté(e) par un conseil, John Sweeney)
Victime(s) présumée(s) : Le(la) requérant(e)
État partie : Australie
Date de la requête : 15 décembre 2016
Question(s) de fond : Expulsion vers Sri Lanka ; risque de torture et
d'autres peines ou traitements cruels, inhumains
ou dégradants

Réuni le 5 mai 2023, le Comité, ayant reçu une demande du conseil du(de la) requérant(e) sollicitant le retrait de la requête au motif qu'il avait perdu contact avec le(la) requérant(e), a décidé de cesser l'examen de la communication n° 794/2017.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-seizième session (17 avril-12 mai 2023).
** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Todd Buchwald, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Maeda Naoko, Ana Racu,
Abderrazak Rouwane, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

